

10/10

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017****Présents :**

Louis CHARLET, Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Maxime GABORIT, Gessica JEAN, Alexandre MARIANI, Laure PESQUET (arrivée à 8 h 47), Nicolas SAUGER, Anastasia STEINLEIN.

Absents ou excusés

Céline BENTZ (procuration à Louis CHARLET), Olivier BORRAZ, Sebastian ENNING, Frédéric GROS (procuration à Nicolas SAUGER), Nicolas GUERRERO, Pap NDIAYE, Pauline PANNIER, Anaëlle SUBERBIE (procuration à Maxime GABORIT), Clément VERDEIL.

Assistaient à la séance :

Myriam DUBOIS MONKACHI	directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	doyenne du collège universitaire
Ismahane GASMI	chargée de mission
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Marie RASSAT	coordinatrice de la scolarité du collège universitaire
Esther ROGAN	responsable pédagogique
Gabriela REHOROVA	directrice du pilotage transversal
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Olivier TARRAGANO	directeur du pôle santé
Astrid TENIERE	responsable pédagogique au collège universitaire
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Catherine VALAIS	directrice adjointe des ressources et de l'information scientifique
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Présentation du rapport d'activité 2016 de la bibliothèque	2
II. Présentation du projet de création d'un double diplôme avec l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace - ISAE-SUPAERO	7
III. Présentation du rapport d'activité 2016-2017 du Pôle santé	9
IV. Validation des modalités de la reconnaissance de l'engagement des étudiantes et des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle	13
V. Adoption du financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 20 novembre 2017	19
VI. Echange d'informations sur des questions diverses	21

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2017.**

La séance est ouverte à 8 h 39 par Maxime GABORIT

Maxime GABORIT

Bonjour à tous. Je vous remercie d'être venus pour ce Conseil exceptionnel de la vie étudiante et de la formation. L'ordre du jour étant assez chargé, je laisse tout de suite la parole à Catherine VALAIS, directrice adjointe des ressources et de l'information scientifique pour la présentation du rapport d'activité 2016 de la bibliothèque.

I. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA BIBLIOTHÈQUE

a) Exposé

Catherine VALAIS

Bonjour à tous. Je vous présente avec une année de décalage le bilan 2016 de l'activité de la bibliothèque, dont la trajectoire est restée la même au cours de l'année 2017. En 2015, lors de la création de la direction des ressources et de l'information scientifique [DRIS], nous avons montré de quelle façon la bibliothèque cherchait à s'adapter en accompagnant les transformations de l'institution sous l'impulsion du numérique. Pour ce faire, nous avons examiné le paysage documentaire international, et français où des initiatives très intéressantes avaient vu le jour, ainsi qu'au sein de l'institution pour voir où notre effort pourrait être le plus utile. Lors de cette étude, nous avons constaté que l'institution produisait énormément de contenus intellectuels, qui une fois produits, gagneraient à être mieux identifiés pour être mieux valorisés, et même réutilisés.

Nous avons donc proposé de traiter le cycle de vie des documents produits par l'institution :

- les contenus intellectuels documentaires (l'archive ouverte de Sciences Po Spire, en 2018, va célébrer son dixième anniversaire) et audiovisuels,
- les archives,
- les documents de gestion administrative,
- la gestion des données de la recherche
- la contribution diversifiée aux dispositifs de pédagogie renouvelés, en particulier numériques.

Nous avons choisi de développer ces services en partenariat avec les autres directions de l'institution selon un modèle de co-construction.

Ceci a donné lieu à des réussites que vous connaissez peut-être :

- La numérisation des archives électorales du CEVIPOF. Il s'agit de la mise en ligne des archives relatives aux élections présidentielles françaises de la Ve République. Ce fut un beau succès pour les chercheurs, mais aussi pour le grand public, en cette année électorale, les journaux s'en sont emparés. Un deuxième lot d'archives électorales va bientôt être achevé et ce travail va pouvoir être valorisé.
- La mise en place un dispositif technique va permettre de gérer la partie amont des chaînes de numérisation. Cette réalisation vient juste d'être achevée au sein de la COMUE avec des partenaires comme la bibliothèque Sainte-Geneviève et la BULAC et sera mutualisée entre différentes institutions. Il permettra à de nouvelles bibliothèques, et même de nouvelles institutions au-delà des bibliothèques, de démarrer dans de meilleures conditions la gestion de leurs documents numérisés.
- L'acquisition d'un outil, un DAM (Data Asset Management) va nous aider à gérer les productions iconographiques et vidéos de l'institution. Ce projet a été mené en partenariat avec le service audiovisuel et la direction de la communication. Il permettra de valoriser les

productions iconographiques et vidéos de l'institution dont elle dispose en grand nombre. En effet, leur conservation et leur signalisation n'étaient pas optimales. Il était difficile de les retrouver pour les réutiliser. Le produit sera lancé début 2018 et sera opérationnel pour tous à partir de mars-avril 2018.

- Un projet propre aux bibliothèques a été mis en place au bénéfice des centres de recherche et des doctorants en intégrant le dispositif national Collex-Persée qui remplace les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique [CADIST] créés en 1983. C'était un réseau de bibliothèques d'excellence dont les fonds thématiques étaient repérés pour leur complétude. Deux exemples : nous avons la responsabilité des fonds en sciences politiques et Cujas avait celle du droit. Collex-Persée va s'attacher à promouvoir et financer des services qui permettent l'exploitation des fonds plutôt que de cibler uniquement le développement des fonds documentaires. Cette logique de développement des services sera plus orientée sur l'exploitation des fonds documentaires que sur leur accumulation. Il ne s'agit pas d'un trésor caché. Ce service a déjà été en partie financé en amont de Collex-Persée. Il sera mis à la disposition de la communauté des chercheurs en sciences politiques. C'est donc la cartographie de la science politique. Une grande partie des centres de recherche français qui s'occupent de sciences politiques et de relations internationales ont été identifiés. Nous en avons répertorié plus d'une centaine. Une fiche descriptive a été rédigée pour chaque centre. Elle indiquera les axes de recherche, le nombre de collaborateurs, leur localisation, l'état de leurs fonds documentaires et leurs initiatives. Le travail à réaliser en 2018 portera sur le développement d'un système de back-office leur permettant une mise à jour des informations les concernant. On privilégie une logique de réseau. Notre institution en fera partie et pilotera le projet.
- Au fil des présentations réalisées devant cette instance, on a essayé de mettre en avant l'attention portée aux besoins et aux attentes de nos usagers. Depuis 2005, des enquêtes ont été multipliées, quantitatives ou qualitatives :
 - l'enquête LibQual+ qui vient de s'achever permet de se comparer sur un plan international à d'autres bibliothèques utilisant ce système d'évaluation.
 - On a également développé des enquêtes plus spécifiques qui permettent de mesurer plus finement la façon dont évolue la consultation sur place des documents et la satisfaction sur les formations aux utilisateurs dispensées principalement lors des rentrées, afin de les faire évoluer.
 - Des approches très ciblées ont conduit à l'acquisition d'un DAM à partir d'une enquête effectuée auprès des enseignants et des salariés sur l'utilisation des images.

Si à travers tous ces dispositifs, on fait une synthèse de l'expression de nos utilisateurs pour définir la bibliothèque de demain, les messages délivrés sont très clairs et réitérés à chaque enquête selon son objet :

- Les utilisateurs ont besoin de places de lecture en nombre suffisant,
- Un lieu confortable favorisant la concentration compte tenu du nombre d'heures passées en bibliothèque,
- La bibliothèque doit assurer un continuum de services articulés : assistance documentaire, aide à la recherche bibliographique, aide à la localisation d'un ouvrage à l'extérieur, mise à disposition d'espaces de travail en groupe
- Les utilisateurs apprécient le caractère central et largement ouvert de la bibliothèque au sein de l'institution.
- Le développement de ressources numériques est un des indicateurs de modernité. Accéder à distance à ces ressources numériques est important principalement pour les enseignants. Le document imprimé a également beaucoup d'importance. Dans une étude parue au printemps 2017, on a pu constater que sur un même corpus de documents, quand le choix est donné aux étudiants entre la version numérique et la version imprimée, pour tous les usages d'études, les étudiants préfèrent l'imprimé. Pour la partie vérification, la préférence va au numérique. Ceci démontre leur complémentarité. Ce phénomène a été constaté par des études anglo-saxonnes depuis deux ans.

Le manque de place à la bibliothèque est un phénomène récurrent, et tout particulièrement entre 11 h et 17 h. On essaie de compenser cela par une amplitude horaire très importante. On est désormais ouvert de 8 h à 23 h en période pédagogique. En dehors des périodes pédagogiques, la bibliothèque est ouverte jusqu'à 21 h 30. Notre projet a été soumis au ministère pour obtenir le label NoctamBU+. Ceci nous a

permis de financer cette opération sur trois ans. Nous sommes actuellement une des bibliothèques parisiennes les plus ouvertes, ce qui est un motif de fierté.

Je voudrais attirer l'attention sur le léger fléchissement de la fréquentation de la bibliothèque en 2015. L'effet Charlie a été fortement ressenti. Beaucoup d'entrées ont été perdues en raison des fermetures. On n'est pas encore revenu aujourd'hui au niveau de 2013 et 2014 uniquement pour des raisons techniques de décompte des entrées. Aujourd'hui, on entre souvent à la bibliothèque par le 25, rue Saint-Guillaume, et non plus par le petit hall. Or, il n'existe pas encore de caméra de comptage sur cette entrée. Ceci explique en grande partie la baisse de ce chiffre. Les filtrages mis en place après les attentats ont été très serrés. Ils nous ont permis de constater que de nombreuses personnes n'appartenant pas à l'institution étaient refoulées à l'entrée. Il faut donc pouvoir continuer à contrôler les accès à la bibliothèque.

On commence à savoir mesurer assez finement la consultation des ressources numériques. On a ainsi pu constater que les gros consommateurs venaient du Collège et de l'École des Affaires publiques.

La complémentarité entre numérique et imprimé existe également au niveau des disciplines. Une discipline comme l'histoire utilise davantage l'imprimé. Le caractère hybride de nos collections est aussi un reflet de l'édition telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Après des années de baisse des prêts, un plateau a été atteint et c'est plutôt une bonne nouvelle. On connaît même une légère hausse.

J'ai évoqué les espaces sous tension. C'est le cas également pour les collections imprimées. Les magasins parisiens sont saturés. On est en train de déménager une grande partie de ces collections vers le Centre technique du livre et de l'enseignement supérieur pour diminuer les coûts de stockage actuels. À Reims, la place n'est pas un problème et le baromètre indique un taux de satisfaction de 93,6 %. La bibliothèque de Reims est plébiscitée par ses utilisateurs.

Des bibliothécaires ont été recrutés sur tous les campus pour avoir une qualité de service plus homogène, y compris en province. Reims est vraiment un site encore plus attractif par la mise à disposition de deux dons très importants à la bibliothèque historique : le don Konwitz et le don Hoffmann.

Par rapport aux bibliothèques de campus, la bibliothèque de Paris joue un rôle de coordinateur de réseau en particulier en partageant des outils comme le nouveau système d'information de la bibliothèque, mais aussi des marchés publics qui n'existaient pas jusqu'alors.

Pour terminer, je voudrais dire que la bibliothèque rayonne aussi au niveau international en accueillant lors du séminaire LIBER des directeurs de bibliothèques de recherche des collègues principalement de bibliothèques d'Europe du Nord et un peu des États-Unis, ce qui permet aussi de nous mesurer en matière de projet de développement.

Maxime GABORIT

Merci beaucoup pour cette présentation.

b) Questions et observations

Louis CHARLET

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre présentation. J'ai pu constater les grandes améliorations en matière d'heures d'ouverture de la bibliothèque et l'UNI s'en félicite. Le nombre de places est effectivement un problème particulièrement aigu et assez incompréhensible. Certains étudiants payent jusqu'à 13 000 € de frais de scolarité. Il serait donc important de leur assurer une place en bibliothèque pour travailler.

Les contraintes sont très importantes en matière de locaux à Paris, mais le problème était moins important à l'époque où il existait un contrôle à l'entrée de la bibliothèque. Aujourd'hui, le contrôle est effectué uniquement à l'entrée de Sciences Po. Cela pourrait être réinstauré.

De nombreux étudiants viennent poser leur manteau le matin, partent faire autre chose, laissent leurs affaires et occupent ainsi des places. D'autres étudiants viennent sans pour autant travailler. Il est sans doute envisageable de mettre en place certaines pratiques. Si un bibliothécaire constatait la présence d'affaires sur un bureau sans personne, il pourrait apporter ces affaires à l'accueil en attendant que la personne concernée les récupère. Ceci aurait pour effet immédiat de faire évoluer les comportements. Merci.

Anastasia STEINLEIN

Merci beaucoup pour cette présentation. Je souhaiterais profiter de ce moment pour faire remonter plusieurs demandes de la communauté étudiante. La première concerne les salles de travail en groupe. Dans le document, vous vous félicitez d'automatiser la réservation pour faciliter la vie de tous, mais il n'existe que deux salles de groupe. Dans les projets à venir, est-il envisagé d'ouvrir plus de salles ?

La deuxième question concerne une demande sur les ordinateurs installés à la bibliothèque de Sciences Po. Les ordinateurs mis à la disposition des étudiants étaient souvent occupés par des étudiants venant avec leur propre ordinateur. Ce problème reflète la problématique du manque de place à la bibliothèque. Cela rejoint la dernière demande portant sur les salles libres. L'année dernière, un dispositif de salles libres avait été mis à la disposition des étudiants. Cette demande s'adresse plutôt à Monsieur ROESSNER. Pouvez-vous faire le point sur cette question de l'ouverture des salles libres ? Je vous remercie.

Louis CHARLET

Je souhaiterais ajouter un dernier point concernant les imprimantes. Aujourd'hui, il est impossible d'imprimer autrement que par les ordinateurs de la bibliothèque. De nombreuses institutions universitaires de par le monde ont mis en place des systèmes qui permettent d'imprimer par le biais de l'email. Cette fonctionnalité devrait être mise en place pour résoudre une situation compliquée.

Clément DELORAS

Je voudrais saluer le dynamisme de la bibliothèque et la diversification de votre offre. Les enseignants ne peuvent que s'en féliciter. J'avais une question un peu prospective : je sais que les choix ne sont pas encore faits par rapport à l'Artillerie et à Campus 2022. Comment la bibliothèque envisage-t-elle le déménagement à l'Artillerie, y compris d'un point de vue physique pour les deux espaces situés au 27 et au 30 de la rue Saint-Guillaume ? Avez-vous commencé à réfléchir aux modalités internes de la préparation ? Quelles pistes pourriez-vous d'ores et déjà indiquer sur les services qui pourraient être offerts en matière d'accès, en particulier à l'écrit, dans cette nouvelle bibliothèque ? A-t-elle vocation à être une simple translation de la bibliothèque existante ou sera-t-elle complètement repensée ?

Maxime GABORIT

J'ajouterai un petit point en lien avec cette question. Dans les transformations à venir avec le changement de bibliothèque et la question de l'Hôtel de l'Artillerie, avez-vous prévu d'inclure la communauté étudiante ou les élus aux réflexions sur les agencements à envisager pour résoudre certains des problèmes évoqués aujourd'hui en dépit de la qualité actuelle de la bibliothèque ?

Catherine VALAIS

Je vais essayer de répondre à toutes ces questions. Pour la gestion des places « fantômes », la solution décrite existe déjà. Des rondes sont effectuées dans la bibliothèque et des flyers sont déposés quand des affaires sont repérées alors que la place inoccupée. Lors de la deuxième ronde, après un délai de vingt minutes, les étudiants ou les lecteurs ont la possibilité de pousser ces affaires et de s'installer à cette place. Le personnel de la bibliothèque n'est pas habilité à prendre en charge la responsabilité de ces affaires pour les apporter à l'accueil. En effet, il ne gère pas les objets trouvés. Le règlement intérieur de la bibliothèque prévoit la possibilité après avoir constaté ce délai de vingt minutes que les étudiants puissent pousser ces affaires. Ils sont parfaitement en droit de le faire.

La question des impressions vient du fait que certains utilisateurs mettent leur ordinateur portable devant un poste fixe pour imprimer puisqu'il est impossible d'imprimer à partir d'un ordinateur portable. Ceci devrait être réglé à la rentrée prochaine. Un nouveau marché d'impression va être passé. Parmi les fonctionnalités demandées, il est prévu que les impressions puissent être lancées depuis les ordinateurs portables. Cela existe effectivement partout ailleurs.

Anastasia STEINLEIN

Je voulais savoir si vous envisagiez de créer de nouvelles salles de travail en groupe.

Catherine VALAIS

Ce serait idéal de pouvoir le faire, mais malheureusement on n'a pas la place.

Anastasia STEINLEIN

On pourrait avoir un système qui permettrait de connaître les salles libres pour le travail en groupe.

Cornelia WOLL

Pour vous répondre de façon générale sur tous les espaces de travail en groupe ou individuels, cette question dépasse très largement la bibliothèque. Beaucoup de places de travail sont utilisées, non pour profiter des services de la bibliothèque, mais juste pour travailler.

Lors du déménagement, de manière plus générale, il faudra déterminer les lieux disponibles pour travailler en autonomie, en groupe ou individuellement, dans l'ensemble de nos sites. Avant 2022, la solution des salles de travail en autonomie va être reconduite, car malheureusement, nous ne pouvons offrir actuellement que des salles dont le mobilier est fixe, ce qui limite considérablement leur nombre pour le travail en groupe.

Pour le déménagement à l'Artillerie, une réflexion plus générale est prévue sur des salles modulables de façon plus fluide en salles de cours ou en salles de travail. Cela soulagerait considérablement la bibliothèque qui n'aurait plus à proposer ses propres places assises pour des personnes qui veulent juste travailler sur leur ordinateur. Le système sera peut-être plus numérisé pour réserver et localiser les places disponibles. Tout ceci est prévu aussi bien pour travailler en groupe, ou à deux personnes. Sur l'ensemble des sites, il y aura des petits carrels de travail comme on le voit dans la plupart des universités. On peut y recevoir un étudiant. Ils peuvent également servir aux enseignants qui ont des sujets à discuter un peu plus longuement après leurs cours.

Catherine VALAIS

Sur les ordinateurs, est-ce une question sur la lenteur des machines ?

Anastasia STEINLEIN

De nombreux ordinateurs sont mis à la disposition des étudiants, mais ces emplacements sont souvent utilisés par des étudiants qui viennent avec leur ordinateur personnel.

Catherine VALAIS

Je vous ai déjà expliqué les raisons de cette situation.

Anastasia STEINLEIN

Dans le cadre du projet 2022, on pourrait avoir une réflexion sur cette problématique.

Catherine VALAIS

Je pense que ce sera résolu bien avant Campus 2022. Dès que le nouveau système d'impression sera mis en place à la rentrée prochaine, on ne devrait plus avoir ce souci. Le nombre de postes informatiques fixes en salle de lecture devrait être réduit.

Pour le projet de la bibliothèque dans le cadre de Campus 2022, on a une place, et peut-être deux, sur le site de l'artillerie. La bibliothèque actuelle du 30 et la bibliothèque de recherche se situeraient sur le site de l'Artillerie, mais je ne sais pas encore si ces deux bibliothèques seront articulées dans l'espace. Ce déménagement va de nouveau tout changer pour la bibliothèque. Elle a déjà connu un grand mouvement des collections au moment de l'ouverture de la bibliothèque du 27 en répartissant de façon thématique des deux côtés de la rue. Ce qui est possible rue Saint-Guillaume serait plus difficile à réaliser de part et d'autre du boulevard Saint-Germain. Nous aurons à l'Artillerie une bibliothèque plutôt destinée aux masters et au-delà. La bibliothèque du 27 sera davantage destinée au Collège, mais cela reste à confirmer. Comme ce fut le cas en 2010, et en 2003, le déménagement physique des collections nous obligera à bloquer des collections le temps de faire les transferts. Ce phénomène avait été beaucoup minimisé en 2010. Nous ferons notre possible, mais on ne pourra pas éviter un moment où les collections seront indisponibles. Nous communiquerons largement en amont pour que chacun puisse s'organiser et avoir à sa disposition ce dont il a besoin pour travailler.

Maxime GABORIT

Qu'en sera-t-il de l'implication de la communauté étudiante dans la réflexion sur le projet ?

Catherine VALAIS

Elle y participera. Ceci est conforme avec ce que j'ai évoqué. On souhaite vraiment solliciter tous les lecteurs, et principalement les étudiants, quand il s'agit de faire évoluer les services, et ce sera le cas pour ce nouveau projet.

Maxime GABORIT

Je vous remercie.

II. PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION D'UN DOUBLE DIPLÔME AVEC L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE – ISAE-SUPAERO

a) Exposé

Cornelia WOLL

Je vais rapidement vous présenter ce projet et laisser du temps pour des questions sur des aspects qui n'auraient pas été abordés. Esther ROGAN est à mes côtés. Elle est à l'origine des négociations avec l'interlocuteur et la coordination entre nos écoles sur ce double diplôme en lien avec Delphine GROUES. Ce double diplôme poursuit un partenariat déjà engagé par une convention d'admissibilité avec l'ISAE-SUPAERO de Toulouse. L'idée est de proposer à des étudiants intéressés par l'établissement partenaire de poursuivre leurs études chez nous tout en intégrant les contraintes de scolarité de leur côté et finir avec un diplôme de l'ISAE-SUPAERO et un diplôme de notre part.

Pour réaliser ce projet, notre proposition de parcours est un peu différente de nos doubles diplômes habituels, c'est-à-dire une première année passée chez nous et la deuxième année dans l'établissement partenaire. Il s'agit ici d'un parcours dans une école d'ingénieurs avec un contenu très différent de ce que nous pouvons faire en sciences sociales. Nous avons ainsi réfléchi à une articulation qui permet à la fois d'entrer dans les domaines de l'autre établissement et reconnaître une partie du parcours dans le cadre d'un double diplôme.

Les étudiants-ingénieurs de SUPAERO passent leurs deux premières années d'ingénieur avant d'arriver en M1 à Sciences Po comme c'est actuellement le cas dans la convention d'admissibilité. L'année suivante, ils reprennent leurs études à SUPAERO. Cette deuxième année est assez semblable à ce que nous faisons à Sciences Po, un semestre de formation spécialisée et un semestre de stage. Nous avons prévu de coordonner le stage. En rentrant en troisième année d'ingénieur à Toulouse, ils n'ont qu'un semestre de moins par rapport aux étudiants qui préparent un M1 et un M2 à Sciences Po.

Pour les étudiants de Sciences Po, l'idée est de faire l'année de M1 à Sciences Po comme nous le faisons habituellement, passer la deuxième année à SUPAERO qui correspond pour les étudiants-ingénieurs à une année d'enseignement général, et suivre la troisième année avec un semestre de spécialisation et un semestre stage comme ils l'auraient fait à Sciences Po.

Pour les étudiants ayant fait un M1 et un M2 à Sciences Po, le parcours reconnaît une équivalence pour un semestre (S3) et impose à peu près les mêmes obligations de scolarité.

Pour Sciences Po, le périmètre a été étendu à quatre écoles : l'École des Affaires publiques, l'École des affaires internationales, l'École du management et de l'innovation et l'École urbaine.

À leur demande, nous avons cherché à savoir qui serait intéressé de participer à ce dispositif qui a intérêt à avoir des écoles avec une spécialité comme ils peuvent venir de l'ISAE-SUPAERO. Les réponses de ces écoles sont indiquées dans le document. Le dispositif peut être étendu à d'autres écoles si la demande est forte. Pour l'instant, il semble que ce serait le périmètre de départ, les choses n'étant pas figées dans le temps.

Il n'y a pas de numerus clausus pour les étudiants qui intégreront ce double diplôme, mais nous visons au total un nombre de dix candidats, cinq par établissement, et ceci pour des raisons d'équilibre. Les candidats seront sélectionnés par un jury commun des deux partenaires.

Les frais de scolarité à l'ISAE-SUPAERO ne figurent pas dans le document. Comme cette question est souvent posée, je précise que pour les candidats venant de l'Union européenne le montant annuel

s'élèverait à 2 675 €. Pour les étudiants en dehors de l'Union européenne, le montant annuel s'élèverait à 4 675 €. Pour les boursiers, il y a une exonération sur critères sociaux.

b) Questions et observations

Laure PESQUET

Je vous remercie pour cette présentation. À l'UNEF, on pense que ce projet va permettre d'ouvrir des opportunités à certaines personnes en mathématique pour qui il n'y avait pas vraiment de double diplôme très spécialisé. Comme cette procédure est assez spéciale, c'est un peu un diplôme de niche, il faudrait envisager une communication élargie. Il y a déjà eu une communication en amont, mais il serait important de la poursuivre auprès de tous les étudiants et étudiantes qui seraient intéressés. J'ai une question. SUPAERO a-t-elle des bourses pour les étudiants hors Union européenne ?

Esther ROGAN

Je vous remercie pour vos commentaires. Sur la première question sur l'exonération et les bourses pour les étudiants qui ne viennent pas de l'Union européenne, je n'ai pas encore la réponse à ce jour. J'ai demandé un complément d'information au partenaire sur l'octroi des bourses. Je serai donc en mesure de répondre sur ce point ultérieurement.

Concernant la communication auprès des étudiants, on vous remercie tout d'abord de percevoir ce projet comme une opportunité commune. C'est effectivement dans cet état d'esprit que la négociation a été engagée. Il est en effet prévu une réunion d'information sur laquelle nous n'avons pas encore communiqué. Tant que le double diplôme n'avait pas d'existence officielle au sein de l'institution, il nous paraissait prématuré de communiquer à ce sujet. À titre d'information, elle aura certainement lieu en février.

Maxime GABORIT

S'il n'y a pas d'autres questions, on va pouvoir passer au vote. Avons-nous des procurations ?

Ismahane GASMI

Madame SUBERBIE à Monsieur GABORIT, Madame BENZ à Monsieur CHARLET, Monsieur Gros à Monsieur SAUGER.

Maxime GABORIT

Je mets aux voix le projet de création d'un double diplôme entre Sciences Po et l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace – ISAE-SUPAERO.

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 12 voix pour.

Le projet de création d'un double diplôme entre Sciences Po et l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace – ISAE-SUPAERO est adopté à l'unanimité.

III. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2017 DU PÔLE SANTÉ

Maxime GABORIT

Nous passons à la présentation du rapport d'activité 2016-2017 du pôle santé que son directeur, Olivier TARRAGANO, va nous présenter.

a) *Exposé*

Olivier TARRAGANO

Vous avez tous eu le document. Je vais reprendre la trame du rapport en le réinscrivant sur un petit rappel historique.

Le pôle santé actuel est la continuité, le développement et l'amplification d'une organisation mise en place par Richard DESCOINGS et Didier DESTAL. C'était une petite structure avec la volonté d'offrir un service aux étudiants. Lorsqu'il y a été envisagé de le développer, différentes interrogations se sont posées, notamment de la pertinence ou de l'impertinence du maintien d'un pôle santé à l'intérieur de Sciences Po.

Le choix qui a été fait par la direction a été de le maintenir alors que des offres diverses existent pour les universités, je pense notamment au SIUMPPS, service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé. On s'est demandé s'il n'était pas redondant de maintenir le pôle santé à l'intérieur de Sciences Po.

Le choix a été fait de maintenir une structure, de la développer et de la mettre en adéquation avec ce qu'on pressentait être les besoins de la population étudiante, non pas que les besoins à Sciences Po soient spécifiques, mais proposer une offre de soin, d'accueil, d'orientation et de prévention qui soit plus organisée, efficiente et pertinente.

Initialement, l'offre était réduite au campus de Paris. Petit à petit, nous avons développé, et nous poursuivons le développement de structures comparables, peut-être moins étoffées, à l'exception du campus de Reims compte tenu de sa spécificité en matière de nombre qui ira croissant, et mettre en place des pôles dans chaque campus.

Sur le campus de Paris, la structure est composée de la façon suivante : une assistante, un médecin-directeur, deux psychiatres, un médecin généraliste et une infirmière.

La direction du campus Paris chapeaute également les campus de région qui sont actuellement pourvus globalement d'un médecin généraliste, d'un psychologue ou d'un psychiatre, d'une infirmière. Pour le campus de Reims, compte tenu de la population présente, l'offre va être étoffée. Nous aurons très rapidement un médecin généraliste qui interviendra une journée ou une journée et demie, un psychiatre, une assistante, une infirmière et des liens avec les structures d'offres de soin à proximité du campus, par exemple le service de pédopsychiatrie. Comme nous nous adressons à une population de 15-25 ans, elle entre dans le cadre de la pédopsychiatrie.

Nous pourrions travailler avec la Faculté de psychologie où des étudiants pourraient être envoyés pour des suivis à faible coût ou en absence de coût. Des structures existent qui permettent de recevoir les étudiants de façon gratuite avec les BAPU et les CMP. Cependant, ces structures d'accueil ont des délais d'attente importants. La satisfaction de la population étudiante qui les consulte n'est pas toujours à la hauteur des espérances des uns et des autres.

Sur Paris, différentes options ont été retenues. Il est possible de consulter gratuitement un pool de psychologues qui fonctionne à l'extérieur de la structure avec l'avantage de consulter en diverses langues : chinois, japonais, russe, italien, espagnol... On travaille avec différents correspondants que nous connaissons tous. On les supervise dans le cadre de ce qu'ils proposent aux étudiants, avec une négociation au cas par cas, afin que les honoraires soient négociés. On peut ainsi recevoir ou proposer des consultations entre 10 € et 30 € à Paris. C'est un effort considérable de la part de ces partenaires. En région, tous les pôles sont dotés, à l'exception de Poitiers pour un problème de locaux.

Après la visite des locaux de Poitiers, il s'est avéré actuellement impossible de créer une structure. Les locaux du pôle de santé doivent être situés à l'intérieur du campus ce qui lui donne une visibilité et permet des échanges avec les équipes pédagogiques. Ceci fait partie de la dynamique ainsi que de l'offre de qualité de soin à proposer aux différents étudiants. Les personnes du pôle santé sont connues de l'équipe pédagogique. Ceci nous permet de travailler dans une dynamique bénéfique pour les étudiants. À Poitiers, ce problème de locaux devrait se résoudre assez rapidement. Un nouveau campus va voir le jour qui bénéficiera d'un lieu dédié à cette activité. Pour l'installation d'un pôle santé, nous devons faire face à des contraintes sanitaires, ordinales et légales. Il faut un lavabo, des fenêtres, des points d'eau et autres. C'est sans doute prévu à Poitiers pour la rentrée prochaine.

Le pôle travaille en étroite collaboration avec deux cellules : la cellule du harcèlement sexuel avec certaines contraintes légales. On essaie de faire évoluer le modèle tel que proposé légalement. On conduit des entretiens avec la présence systématique d'un clinicien afin d'avoir une appréciation de la

plainte ou du rapport effectué par l'étudiant qui nous sollicite. Le clinicien doit pouvoir apprécier, qualifier et quantifier la souffrance associée à la plainte, et éventuellement l'accompagner au sortir du témoignage de l'étudiant.

Nous travaillons avec la cellule harcèlement uniquement lorsque cela concerne un étudiant. C'est-à-dire entre un étudiant et un adulte, ou un adulte à propos d'un étudiant, mais nous réduisons notre activité à la population étudiante.

Pour mémoire, le pôle santé, à Paris et en région, est dédié à la population étudiante. À l'exception de situations d'urgence pour un adulte, un enseignant ou un membre du personnel de Sciences Po, nous ne recevons que la population étudiante. En effet, la Médecine du travail est dédiée à tous les personnels. La structure a été pensée pour être uniquement dédiée aux étudiants. Dans le document, vous trouverez la liste des différents membres. Elle évoluera.

Sur le campus de Reims, on va créer une structure propre d'une part pour tenir compte du volume de population, et d'autre part, d'habitudes spécifiques des étudiants anglo-saxons, notamment ceux venant d'Amérique du Nord et Canada, qui ont une culture universitaire où ils s'attendent immédiatement à avoir une cellule de santé à l'intérieur des universités, même si dans le mode de fonctionnement nous gardons notre spécificité française.

On travaille également avec la cellule sur le handicap avec qui nous menons une réflexion. J'ai apporté la plaquette sur les définitions renvoyant aux handicaps. Elle ne figure pas dans le rapport. Toutes pathologies psychologiques au sens très large, un trouble de la personnalité avec des très obsessionnels ou très histrioniques pour ne pas dire hystériques, ou un peu paranoïaque, ce qui ne veut pas dire de la paranoïa, l'assiette de définition d'un handicap est tellement large à l'heure actuelle que tout relève du handicap. Chacun d'entre nous pourrait faire une demande à la MDPH (Maison du handicap).

Ceci pose au moins des problèmes de fonctionnement dans la mesure où il s'agit de troubles psychiques, de pathologies au sens littéral du terme jusqu'à des éléments beaucoup plus discrets, mais susceptibles de relever du handicap. Ceci pose la question d'une interface avec le soin. On peut souffrir sans être malade. On peut rencontrer des difficultés sans être malade. Une interface doit donc être pensée et pouvoir évoluer. Par ailleurs, certaines pathologies médicales somatiques relevant du corps, le diabète ou des troubles de la vue, un astigmatisme avec une myopie associée à un strabisme peut relever du handicap. Ceci pose donc des difficultés.

À propos de cette interface, au-delà de l'aspect légal et organisationnel, la mise en conformité des lieux, le handicap bien que ce ne soit pas une pathologie, relève tout de même du soin. Celui-ci ne s'adresse pas uniquement à des pathologies.

Des actions ont été mises en place : le don du sang.

On a essayé de mettre en place des groupes de paroles afin de faire interagir un certain nombre d'étudiants, et surtout de mêler étudiants français ou européens avec des étudiants non européens, des anglophones de différentes origines, mais ces groupes de paroles n'ont pas fonctionné.

On a donc mis en place des ateliers. C'est une autre façon de réunir des étudiants autour de problématiques, de plaintes, de difficultés ou de mal-être dont l'origine est différente, mais la mise en commun des expériences des uns et des autres qu'elles soient agréables ou désagréables sans qu'elles perturbent nécessairement leur scolarité est une autre façon de créer une dynamique de groupe.

Ces ateliers ont été mis en place en septembre sur le campus de Paris. On s'aperçoit que cette approche a un certain bénéfice. Il permet notamment de diminuer le flux sur le pôle. Les chiffres du rapport témoignent de l'accroissement des demandes diverses et variées. On peut ainsi réorienter des demandes sur les ateliers avec un retour plutôt favorable compte tenu de la courte période depuis sa mise en place. Ceci a été instauré dans un premier temps à Paris, mais ce système sera étendu aux autres campus puisque cela fonctionne de façon satisfaisante. On va le faire en essayant d'avoir une réflexion par rapport à ce que nous proposons et d'adapter en fonction de différents campus. Doit-on le proposer sur un semestre, avant les galops ou les examens ? C'est une autre façon de penser les choses.

On va ajouter un atelier sur la méditation qui obtient d'assez bons résultats.

Sur la fréquentation du pôle santé, on distingue quatre types d'activités :

- L'activité psychologique au sens large,
- L'activité médicale somatique, c'est essentiellement l'infirmière et le médecin généraliste,
- L'activité de l'assistante, c'est un personnage clé qui a un vrai rôle d'accueil, d'écoute, et éventuellement d'orientation. C'est la possibilité pour un certain nombre d'étudiants de venir

discuter. Parfois, ceci permet de désamorcer des problèmes par la seule bienveillance et la chaleur de l'assistante et ainsi améliorer la situation.

Un tableau du rapport présente la répartition des motifs de visite ou de consultation. On a retenu le terme de visite dans la mesure où certains étudiants viennent visiter au sens noble du terme, c'est-à-dire rencontrer une personne, pouvoir s'asseoir, se reposer et repartir. La localisation du pôle favorise ces visites. Avant d'entrer dans la cour à droite, ils passent un petit moment et ils vont ensuite en cours.

Les pathologies sont extrêmement variées. Certaines relèvent de la bobologie de médecine classique en ville. On dépiste aussi des pathologies plus graves. On les prend en charge et on fait toujours le lien avec les structures extérieures lorsque des suivis peuvent être hospitaliers ou par spécialité. On essaie de travailler avec des structures existantes, notamment de proximité comme le SIUMPPS où nous avons des liens privilégiés avec des médecins, spécialistes dans tous les domaines, hospitaliers ou libéraux en faisant attention pour les médecins libéraux qu'ils travaillent en secteur I pratiquant des tarifs raisonnables, mais cela peut ne pas être le cas.

Sur la répartition entre les différentes nationalités, les premiers à nous solliciter sont les étudiants américains. L'égrenage se fait ensuite entre Européens et non-Européens. Les Chinois consultent également beaucoup. Ce fut un peu compliqué de trouver des interlocuteurs à l'extérieur de Sciences Po, aussi bien psychologues, médecins ou spécialistes qui soient de double nationalité et puissent recevoir ces patients en chinois. Ceci est beaucoup plus important qu'en anglais. Les Chinois sont très sensibles au fait de pouvoir s'adresser à des confrères qui puissent parler leur langue native.

Sur les liaisons et orientations effectuées par l'infirmière après visite, petit à petit, les étudiants qui viennent consulter le pôle santé pour du « psy » entre guillemets, et au sens large du mal-être à la pathologie psychiatrique viennent directement. Les étudiants qui demandent une consultation auprès de l'infirmière sont généralement envoyés sur une consultation somatique. Les étudiants assez spontanément font la distinction entre l'offre de soin au sens classique médicale et l'offre de soin de type psychologique.

Sur l'évolution de la fréquentation du pôle, il y a une augmentation. On a pu constater une petite stagnation qui était liée au déplacement du pôle. On était au 56. Cet accès a été fermé et on en a vu les effets immédiatement. Les étudiants avaient une difficulté à retrouver l'emplacement, car ils devaient passer par le 27. Nous sommes ensuite allés au 13. On a fait de gros efforts de communication. On a créé de petits stickers et des plaquettes. Grâce à certains étudiants de PSIA qui avaient fait une pétition et nous avaient fait remonter certaines remarques qui ont été très utiles. On a suivi leurs conseils et cela fonctionne très bien.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Maxime GABORIT

Je vous remercie pour cette présentation très éclairante sur un sujet central à Sciences Po.

b) Questions et observations

Anastasia STEINLEIN

Je vous remercie pour votre présentation. Je souhaiterais revenir sur les chiffres très inquiétants du nombre de consultations psychologiques. Nous avons eu de nombreux retours d'étudiants qui se plaignaient de temps d'attente très élevés de deux à trois semaines avant de pouvoir rencontrer un psychologue ou un psychiatre.

Envisagez-vous d'augmenter leur nombre ? Avoir deux psychiatres à temps partiel est insuffisant pour traiter le nombre de consultations.

Olivier TARRAGANO

C'est vrai. On intervient d'où la nécessité d'avoir une assistante, avec la possibilité de répondre au plus vite. On a des liens étroits avec la scolarité. Lorsque des situations nous paraissent urgentes ou sont urgentes, on essaie de jongler avec les emplois du temps de telle façon à augmenter le nombre de consultations, mais il y a un problème de contrainte.

On essaie de créer des liens avec l'extérieur de telle façon qu'il n'y ait pas de suivi au sens régulier à l'intérieur de Sciences Po, mais pouvoir répondre rapidement aux demandes, et éventuellement de réadresser à des gens de confiance à l'extérieur de façon à ce qu'il n'y ait pas de suivi à assurer. Si c'est

le cas, il y a plus de disponibilités. Il y a deux psychiatres. Un nouveau psychiatre vient d'arriver. Il a une demi-journée par semaine. Si cela s'avère nécessaire, je négocierai la possibilité éventuelle d'augmenter. On peut voir ce qui peut être augmenté avec la psychologue.

Cependant, je précise qu'à certaines périodes nous avons des demandes accrues et à d'autres périodes nous n'avons pas de demande. On suit aussi le calendrier universitaire. C'est globalement sur le Collège universitaire avec deux fois douze semaines. Il y a des périodes entre le 15 décembre et le 15 janvier où mobiliser beaucoup de personnel alors que le flux a diminué pose des questions.

Sur le campus de Paris, c'est un peu particulier dans la mesure où il y a les masters et les écoles doctorales. C'est une vraie contrainte. Ce sont des choix. Un délai de quinze jours est un délai raisonnable par rapport à un BAPU où le délai est de trois mois, un CMP où le délai est de six mois et un service hospitalier où cela peut être de l'ordre de l'année.

On peut se réjouir d'être meilleur que les autres, mais ce n'est pas satisfaisant non plus dans la mesure où cela ne répond pas à la rapidité à laquelle on pourrait le souhaiter. On l'a présent à l'esprit et on essaie de travailler et de trouver des solutions à cette question.

Anastasia STEINLEIN

J'ai une deuxième remarque. Par rapport aux chiffres donnés dans le rapport d'activité, nous avons des données par nationalité. Serait-il possible d'avoir des chiffres par rapport aux différentes filières avec le nombre d'étudiants venant du Collège universitaire ou des différents masters de Sciences Po ?

Olivier TARRAGANO

On peut affiner sur le Collège universitaire, les masters et les écoles doctorales. Globalement, entre nous, on voit que les demandes sont lissées. Si on sort du Collège universitaire où on a une population globale, sur les différentes écoles doctorales c'est globalement lissé. Il y a une réalité, celle des écoles doctorales qui offrent le plus de préparations aux concours. Ces concours sont des facteurs de stress non négligeables. Il y a donc un rythme par rapport à la demande, d'où les ateliers. Ceci permet de répondre à ce genre de stress et de difficulté.

Clément DELORAS

J'ai une remarque et une question. Je voudrais faire remarquer l'effort de Sciences Po en matière de santé. On a trop tendance à imaginer que le pôle santé a vocation à assurer le soin de l'ensemble des étudiants. Ce n'est pas sa vocation. Je le dis, notamment pour les étudiants étrangers. Cela peut prêter à confusion dans la mesure où le pôle santé de Sciences Po n'est pas le pôle santé qu'on peut trouver dans une école américaine. Nous n'avons pas ce système.

Ma question est liée aux organismes de santé en charge des soins. Vous aviez fait état, notamment en région, de difficultés liées au fait que Sciences Po étant un établissement parisien, les pôles locaux de soin notamment les pôles de santé des étudiants avaient parfois quelques réticences à travailler pour Sciences Po, disant que c'était à Paris de faire l'effort. J'espère que cette difficulté conjoncturelle est en passe d'être réglée. Aujourd'hui, dans les campus, avez-vous réussi à tisser des liens et avoir des partenariats aboutis avec les prestataires locaux de soin ?

Olivier TARRAGANO

C'est une très bonne remarque. On a pu négocier avec toutes les régions et créer des liens avec tous les SIUMPPS, et même avec le plus réticent d'entre eux. Cette question a donc été résolue.

Maxime GABORIT

Je vous remercie. J'ai une question sur des pistes d'amélioration pour faire le point sur la manière dont les liens se font entre le pôle santé et l'administration, les différents masters et le Collège universitaire pour envisager des aménagements dans l'emploi du temps ou des permissions de dispense d'assiduité qui permettraient aux étudiants de se sentir soutenus, y compris dans leur parcours académique.

Olivier TARRAGANO

Très concrètement, on a des liens réguliers avec la scolarité autour de ces questions. Une réunion mensuelle est organisée et l'ensemble de l'équipe du pôle va rencontrer la scolarité. L'étudiant doit nous mettre en contact les uns avec les autres pour des questions de secret médical lorsqu'il a besoin

d'aménagement, interruption ou suspension de la scolarité. On peut ainsi évoquer une situation et trouver les possibilités d'organiser la scolarité.

Pour les masters et les doctorants, on a commencé à rencontrer les différents responsables pour mettre en place le même système pour aménager ou améliorer la situation. Le pôle santé a l'habitude de dire aux étudiants faisant face à une difficulté scolaire qui mérite d'être encadrée et aménagée que Sciences Po est très aidant dans ce type de situation. On trouve des solutions pour leur permettre de poursuivre leur scolarité, la suspendre ou la reprendre, et l'interrompre si nécessaire.

Les étudiants de troisième année qui sont à l'étranger sont également pris en charge en cas de difficulté. On reste en soutien par téléphone systématique en permanence, on peut être joint si cela est nécessaire. J'ai rencontré Vanessa SCHERRER. On va essayer de mettre en place un lien avec des universités étrangères partenaires auxquelles on pourrait envisager la poursuite d'un suivi en amont du départ à l'étranger. Inversement, certaines universités étrangères ont un pôle qui fonctionne de façon différente des nôtres. C'est le cas des grandes universités américaines. Quand on écoute certains Canadiens notamment, le Canada était un peu le fer de lance et le faire valoir de ces structures intra-universitaires, il trouve ici un système relativement satisfaisant avec des critiques sur les universités à l'étranger. Certains soulignent des points positifs chez nous, mais ce sont des modèles qu'on doit continuer à faire évoluer. Pour autant, la direction de Sciences Po qui a accepté de mettre en place ce système n'a pas à en rougir. La mise en place avec Vanessa SCHERRER d'universités partenaires autour de la question du soin sera d'une grande aide pour tous.

IV. CHARTE DU PARCOURS CIVIQUE : VALIDATION DES MODALITÉS DE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DANS LA VIE ASSOCIATIVE, SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Maxime GABORIT

Nous passons sur la charte du parcours civique et sa validation avec une présentation de Bénédicte DURAND et d'Astrid TENIERE.

a) Exposé

Bénédicte DURAND

Bonjour à tous. Je vais commencer par remercier très chaleureusement le pôle santé qui pour les campus en région a changé littéralement la donne. En effet, il y a deux ans, il n'y avait absolument rien pour la santé des étudiants des campus en région. Aujourd'hui, chaque campus dispose d'une structure de soutien et d'accueil. Je vous remercie tous pour cette mobilisation. Cela change la vie des étudiants de ces campus en région, même si beaucoup de travail reste encore à faire, notamment sur les conditions de départ en troisième année.

Cornelia WOLL

Olivier TARRAGANO a mentionné le travail lors d'un départ avec l'organisation d'un suivi de soin éventuel dans des universités partenaires. Je vous informe que le pôle handicap achève l'élaboration d'une carte d'accessibilité pour tous les étudiants en situation de handicap afin de trouver des universités partenaires qui ont des niveaux d'accessibilité très différents. Ceci leur permettra d'identifier les universités les mieux adaptées à leur parcours. Très prochainement, vous pourrez consulter la carte de toutes les options de troisième année avec un critère soin et un critère accessibilité. C'est également pour faciliter le départ en troisième année.

Bénédicte DURAND

Sur le parcours civique, vous avez voté au printemps dernier le principe de ce parcours civique dans le cadre de la nouvelle scolarité et du nouveau curriculum de l'Acte II du Collège universitaire. Comme nous l'avions prévu, les équipes ont affiné et travaillé la mise en œuvre de ce parcours civique. L'équipe du Collège universitaire en lien étroit avec la direction de la vie étudiante et du service carrière qui nous

est particulièrement associé dans cette aventure. Le stage de fin de première année est une brique centrale de ce nouveau parcours civique et vous le connaissez tous.

Je vais laisser la parole à Astrid TENIERE, chef du projet pour le Collège sur ce sujet et à Marie RASSAT, coordinatrice de la scolarité pour le collège.

La validation de ce parcours est un peu particulière et nouvelle dans la manière d'appréhender les choses. Ce parcours civique est bien un parcours d'engagement étudiant au service d'une mission d'intérêt général projetée à l'extérieur de la communauté de Sciences Po. Sa particularité est vraiment d'être un moment de formation. Ceci veut dire accompagnement des étudiants sur leur terrain d'engagement, mais aussi invitation extrêmement guidée à la réflexion, à l'exercice d'un esprit critique sur cette pratique d'engagement et de manière progressive. Le parcours s'inscrit tout au long du parcours du Collège universitaire avec un moment central de validation au moment de l'écriture d'un rapport du parcours qui va s'inscrire dans l'écrit final du Bachelor du futur diplôme du Collège universitaire. C'est une forme de colonne vertébrale articulant théorie et pratique bien connue dans notre maison autour d'une mission ou d'une série de missions de service au bénéfice de l'intérêt général.

Astrid TENIERE va vous présenter le document central de ce parcours, une charte du parcours civique qui fixe le cadre d'exercice de ce parcours, ses principes et ses règles de fonctionnement. Je vous remercie.

Astrid TENIERE

Je reviendrai brièvement sur les grandes étapes de ce parcours dont vous avez la présentation détaillée en dernière page de la charte.

Bénédicte DURAND l'a rappelé, c'est un parcours de réflexion et d'engagement qui se construit et s'approfondit sur les trois années du cursus dans une logique de progression. C'est avant tout le projet personnel de chaque étudiant ou étudiante. Ils sont invités à choisir une question de citoyenneté qui les intéresse et qu'ils vont approfondir tout au long du parcours. Ils s'appuieront sur les enseignements suivis au Collège universitaire pluridisciplinaire et méthodologiques, la réalisation et la mise en œuvre d'actions concrètes sur le terrain au service de l'intérêt général, de la promotion de l'égalité et de la solidarité.

Ce parcours civique constitue une obligation de scolarité. Il entre en compte dans la validation du diplôme. Les étudiants sont tenus d'obtenir un minimum de six crédits ECTS à la fin de leur dernière année et jusqu'à neuf crédits ECTS, donc trois crédits complémentaires s'ils décident de mener un projet en troisième année.

Ce parcours commence au deuxième semestre de la première année. Il sera demandé aux étudiants en première année d'écrire une lettre d'engagement, un document de deux ou trois pages, dont une présentation est faite dans la charte, afin d'expliquer le thème retenu, leurs motivations, ce qui a contribué à nourrir cet intérêt pour ce thème, et la façon dont ils envisagent ce parcours sur les trois années. C'est le point de départ de la réflexion.

Sur le terrain, ils devront tous effectuer un stage entre la première et la deuxième année en immersion de quatre semaines consécutives au sein d'une organisation et dans un but d'intérêt général.

Ce stage compte pour trois crédits ECTS. La lettre n'implique pas l'obtention de crédits, mais c'est une obligation de scolarité.

En deuxième année, l'étudiant poursuit l'étude du thème retenu. Tous les étudiants auront à mener un projet libre à raison de quelques heures par semaine tout au long de l'année puisqu'ils ont cours sur les deux semestres au sein d'une autre structure, l'objectif étant de pouvoir explorer ces questions dans des contextes différenciés.

Tout au long de l'année, ce projet peut avoir plusieurs formes soit il s'agit d'une initiative personnelle de l'étudiant qui a identifié une organisation en dehors de Sciences Po dans laquelle il souhaite réaliser ce projet, soit ce projet a pour cadre les associations étudiantes de Sciences Po qui travaillent sur ces questions et mènent des projets d'intérêt général, ou dans le cadre de projets collectifs, Sciences Po établit une convention avec une institution qui commandite un projet et un petit groupe d'étudiants participe à la mise en œuvre de ce projet.

Les étudiants ont également la possibilité sans que ce soit une obligation de mettre en œuvre un autre projet en troisième année dans le cadre de l'université dans laquelle ils seront à l'étranger. C'est donc un projet optionnel.

Il faut noter que tous les étudiants seront accompagnés par un enseignant-référent qui leur apportera individuellement un soutien académique et méthodologique dans la préparation des écrits. Le parcours civique repose sur la rédaction de deux écrits, la lettre d'engagement et un rapport en fin de troisième année. L'enseignant-référent accompagne l'étudiant dans la rédaction de ce rapport du parcours civique dans lequel il rend compte de cette expérience, des évolutions de son projet, ce qu'il a appris de toutes ces expériences à partir des enseignements suivis, de la majeure qu'il a choisi également de poursuivre et des deux expériences réalisées sur le terrain, c'est-à-dire le stage et le projet libre.

Comme l'a indiqué Bénédicte DURAND, ce rapport du parcours civique est une composante de l'épreuve finale du Bachelor, un grand écrit comme indiqué dans le rapport final de l'Acte II. L'enseignant-référent accompagne les étudiants dans la préparation de cet écrit structurant et important en dernière année, à distance, dans le cadre de la troisième année.

Maxime GABORIT

Je vous remercie pour cette présentation.

b) Questions et observations

Louis CHARLET

Ce programme est une excellente idée. L'UNI le soutient. Néanmoins, nous aimerions faire une petite remarque pour prendre un pas de recul. À Sciences Po, on développe beaucoup des programmes de *soft knowledge*, de « connaissances molles », alors que les étudiants demandent de plus en plus à ce qu'on leur donne aussi des connaissances dures. J'en ai parlé récemment avec un camarade du double diplôme HEC, et cet avis est partagé par de nombreuses personnes, Sciences Po donne beaucoup de connaissances dans des domaines très divers, mais ce sont des connaissances molles. Une réflexion d'ensemble serait à mener sur cette question. Cela peut poser des problèmes de concurrence, notamment avec des diplômés et des écoles d'ingénieurs. Sinon, nous sommes tout à fait favorables au projet. C'est une excellente initiative.

Nicolas SAUGER

Je vous remercie également pour ce projet qui est tout à fait intéressant. Ma question porte plus sur l'exploitation des résultats de ce projet par l'étudiant dans ces rapports. Il me semble qu'un risque peut apparaître dans un certain nombre de situations sur des questions de responsabilité par rapport aux actions menées, notamment par rapport au public concerné. Il s'agit donc de questions d'éthique. Les étudiants vont avoir des relations privilégiées ou ils peuvent ne pas se mettre dans la position où ils diront forcément qu'ils agissent dans le cadre d'une étude. La question de l'exploitation de cette expérience doit être envisagée avec beaucoup de prudence et beaucoup de doigté dans le cadre universitaire, mais aussi en dehors du cadre universitaire.

Nicholas DUNGAN

Je vous remercie pour cette présentation. J'ai une question en écho aux deux qui viennent d'être posées, et cela peut aussi être une remarque. Dans quelle mesure attendez-vous que les sujets de ce parcours civique soient orientés vers la pratique et l'avenir ? On peut finir avec des connaissances molles ou des valeurs civiques. Il est précieux d'avoir un ensemble de valeurs civiques, notamment dans un contexte où certains pays ont plus ou moins abandonné l'idée de l'intérêt général, et de renforcer cette idée de l'intérêt général. Pour renforcer cette idée de l'intérêt général auprès des étudiants, il faut que leur projet soit très ancré dans la réalité et orienté vers l'avenir. Je pense à la régulation de l'intelligence artificielle. Je pense à la responsabilité d'entreprise, vous avez fait référence à HEC. Dans quelle mesure envisagez-vous de guider les étudiants vers des projets dont le retour d'expérience ou l'exploitation des résultats les aideront plus tard de façon pratique, et pas seulement dans le cadre d'une formation éthique ?

Maxime GABORIT

J'ai quelques remarques, notamment sur le lien entre cette charte et le décret sur l'engagement qui n'était pas prêt pour être présenté aujourd'hui. Il sera nécessairement lié à ce parcours civique si on ne veut pas être redondant et augmenter pour les étudiants la charge de cet engagement à côté des cours dans la mesure où ce parcours devient obligatoire avec le projet libre en deuxième année.

Il faudrait à mon sens penser ce décret pour créer un statut de l'étudiant salarié ou reconnaître son travail malheureusement assez peu reconnu dans la forme prise par ce projet dans la mesure où ce sont des compétences préétablies qui doivent servir ou entrer en lien avec des valeurs d'utilité publique ou sociale. Ce n'est pas toujours le cas quand on est obligé de travailler à côté de ses études.

J'ai également une question sur la consultation au sujet de la grille de compétences. Les étudiants vont-ils être consultés pour essayer de déterminer plus clairement ce qui entre dans le cadre des compétences ou de l'utilité publique ou sociale telle qu'elle est ébauchée dans cette note ?

Nous avons des craintes pour ceux qui privilégient aussi des activités en dehors de Sciences Po, notamment des activités salariées quand ils sont obligés de le faire, et qu'ils soient les perdants de cette réforme. En effet, avec un peu moins d'une vingtaine de cours par semaine en comptant une heure pour chaque cours de travail personnel, on arrive assez vite aux quarante heures si on ajoute les quelques heures du parcours civique. Les étudiants obligés de travailler vont être ceux qui auront le moins de facilités à valider ce parcours. Cela peut créer une sorte d'inégalité entre les étudiants.

Ma dernière remarque porte sur les projets collectifs. Une entreprise commande un projet à Sciences Po et des étudiants le réalisent. Certains étudiants se sont plaints d'une forme d'exploitation à travers ces projets rémunérés pour Sciences Po, vous rectifieriez si ce n'est pas le cas, mais pour lequel les étudiants ne perçoivent pas de rémunération.

Alexandre MARIANI

Cela fait écho à ce qui vient d'être dit. Pendant la première partie de votre intervention, je me posais la question de l'adaptation en anglais de la charte. Je parle d'adaptation et pas de traduction. Il ne faut pas oublier que nous avons 50 % d'étudiants étrangers à Sciences Po. Ces valeurs ne sont peut-être pas comprises de la même façon en fonction de l'origine et de la culture de chaque étudiant. En anglais, quand on dit *Community service*, *Community pay back*, ce n'est pas tout à fait la même chose. Je voulais savoir de quelle façon vous envisagez l'adaptation de cette charte.

Clément DELORAS

Je trouve l'idée de ce projet excellente et son déroulement est bien construit. On commence à voir les étudiants s'approprier la matière. Ils sont très désireux d'avoir cette charte pour en savoir un peu plus. La question du salariat ou de l'étudiant salarié que vous soulevez, Monsieur le Président, est une question extrêmement importante, mais cette question dépasse le cadre du parcours civique. Il ne faudrait pas considérer que le parcours civique tel que la doyenne et Astrid TENIERE nous l'ont présenté doit intégrer la question de l'étudiant salarié. On pourra avoir cette réflexion au moment de la mise en œuvre du décret, mais je pense que ce sont deux objectifs différents.

En revanche, j'aimerais que vous puissiez nous confirmer que ce parcours civique peut parfaitement s'intégrer dans un engagement salarié. Si je prends le stage de quatre semaines de l'été, beaucoup d'étudiants demandent s'ils peuvent effectuer ce stage de quatre semaines en étant salariés. Il serait souhaitable de lever toute ambiguïté à ce sujet. Bénédicte DURAND prend souvent l'exemple de la dépendance comme un sujet d'intérêt. Si vous voulez travailler pendant un mois dans un EHPAD, il est bien clair que ce ne sera pas du bénévolat. Il faut tuer l'idée que le parcours civique équivaut à bénévolat.

Bénédicte DURAND

Absolument. Ce parcours civique précède le décret d'une certaine manière dans sa conception. Il est consubstantiel de notre nouveau projet de formation dans sa globalité appelé Acte II du Collège universitaire. Il est pensé dans cette cohérence en lien avec les nouveaux enseignements et en considération de notre vivier très internationalisé.

Une des questions immédiates qui se pose est de traduire ce message correctement à l'égard de nos populations non francophones en prenant en compte leur rapport à l'universalité des valeurs qui est peut-être un peu différent de ce qui est exprimé ici. On a un vrai travail à faire d'adresser à ce public international, mais d'une certaine manière ce parcours civique a été construit de façon indépendante du décret. L'idée est maintenant d'articuler l'existence de ce parcours avec le portage par l'établissement de son engagement au service de l'engagement étudiant. Il faut trouver la bonne articulation.

Pour les étudiants du Collège, ce parcours civique, s'ils le souhaitent, peut constituer la brique de leur engagement tout au long de leur cycle du Collège universitaire. Je profite de l'occasion pour dire que c'est un élément de l'engagement possible, mais ce n'est pas le seul. Les étudiants doivent s'engager au

sein du parcours civique. Par ailleurs, ils peuvent étendre leurs espaces d'engagement au service de Sciences Po dans des objets plus ou moins civiques, et dans ce cas, c'est plutôt pris en charge dans le respect du texte du décret.

C'est un projet de formation dans lequel se pose la question des compétences comportementales dans la cité que l'on peut appeler *soft skills*. Elles sont déjà exprimées dans le référentiel de connaissances et de compétences que porte ce nouveau projet de formation dont je parle. D'une certaine manière, le parcours civique vient nourrir et illustrer ces compétences inscrites dans le référentiel qui conduit notre réflexion pour la future diplomation 2020 des étudiants. Ce sont des compétences, mais aussi des connaissances. Pour les étudiants, on prépare un recueil de lectures sur les questions de citoyenneté, de service et d'intérêt général. On a demandé à leurs professeurs des grands cours de première année de le constituer. Nous avons demandé aux historiens, aux politistes, aux philosophes, aux juristes et aux économistes de nous proposer quelques références qui pour eux font date dans l'histoire de la pensée. On a été attentif à ce que ces références ne soient pas purement occidentales pour donner aux étudiants un cadre immédiat et académique de leurs réflexions. L'idée est vraiment d'articuler des éléments mous et des éléments durs.

Sur la question de la responsabilité, la mise en situation des étudiants et la façon dont l'expérience pourra être utilisée, pensée et réfléchie, les étudiants seront accompagnés dans cette aventure par un enseignant-référent. Nous avons tenu à proposer à des enseignants d'accompagner vingt à trente étudiants dans ce parcours dès la fin de leur première année, non pour décider du projet ou constituer un tuteur de stage, mais pour être celle ou celui qui lui permettra de mettre à distance son expérience d'un point de vue intellectuel et culturel, et de l'exercice nécessaire de l'esprit critique de l'étudiant sur sa pratique.

On n'est pas dans une logique performative. L'expérience peut être plus ou moins satisfaisante. Le stage peut être plus ou moins réussi. La réflexion doit se peser sur trois ans. L'idée est vraiment de laisser mûrir l'étudiant sur une pratique. On est vraiment très attaché à cette pratique que l'on écrit de manière centrale comme devant être en proximité avec le public. Avec les responsables pédagogiques dans chaque campus, nous ferons la discrimination entre stage et expérience pratique.

L'idée n'est pas de proposer à nos étudiants d'être dans des cabinets de réflexion ou des cabinets d'étude, même si la mission est d'enseignement général, nous souhaitons qu'ils soient sur le terrain. L'idée du stage terrain est toujours centrale dans notre projet et en proximité avec leurs concitoyens. C'est vraiment l'enjeu.

Parle-t-on de missions solidaires? Cela peut être le cas ou non. Est-on dans des logiques de préoccupation de l'avenir? Nous l'espérons. Nous espérons que nos étudiants vont eux-mêmes assez spontanément aller vers les objets qu'ils identifient comme étant porteurs d'avenir. À ce stade, nous sommes assez libéraux puisque nous décidons qu'il appartient aux étudiants de choisir le projet qu'ils souhaitent investir. Cela peut être autour des questions d'intelligence artificielle, mais il faut alors trouver l'expérience d'intérêt général, au service du public, et se préoccupant peut-être des impacts du développement de l'intelligence artificielle dans nos sociétés et nos villes. Il y a certainement matière à aller dans cette voie.

Pour autant, ce sont des étudiants du Collège universitaire. Il y a des connaissances et des compétences articulées dans ce parcours civique, mais notre idée n'est pas de proposer une main-d'œuvre supplémentaire à telle ou telle entreprise, service public ou organisation. On déconnecte la question de celle de l'emploi étudiant. D'une certaine manière, on protège ainsi un peu ce parcours civique.

L'idée n'est pas de travailler à son curriculum vitae dans ce parcours civique. L'idée est vraiment de travailler sur soi, sa place de citoyen éclairé dans le monde, conscient des enjeux globaux et du collectif. Cet objectif doit se mûrir de façon sereine au travers d'une série d'expériences. C'est notre enjeu. Il ne s'agit pas d'enjeu préprofessionnalisation ou de valorisation de telles compétences sur un curriculum vitae. Cette articulation théorie et pratique vient nourrir notre référentiel de connaissances et de compétences.

Monsieur le Président, je vous confirme que nous travaillons beaucoup actuellement avec Astrid pour trouver des partenaires entrepreneuriaux, institutionnels et associatifs de différentes natures qui puissent nous aider à proposer aux étudiants, notamment dans le cadre du stage de fin de première année, des expériences rémunérées. En effet, certains de nos étudiants ont besoin de croiser les deux enjeux. C'est-à-dire l'enjeu de scolarité avec le parcours civique et l'enjeu social pour eux d'être rémunéré pendant ces quatre semaines. Nous y travaillons. C'est une piste de recherche très intéressante de permettre aux

étudiants d'articuler ce parcours civique avec une expérience pouvant donner lieu à rémunération, mais cela ne conduit pas le sens de ce parcours civique. J'espère avoir répondu à toutes les questions.

Andreas ROESSNER

L'ensemble du dispositif autour de l'engagement étudiant, notamment pour le volet qui concerne le décret du 10 mai, vous sera présenté en début d'année prochaine. Je confirme que les deux dispositifs, le parcours civique et la reconnaissance dans le cadre du décret s'articuleront de manière très fine.

En revanche, je me permets de rappeler ce que Clément DELORAS a déjà évoqué précédemment : la reconnaissance de l'engagement étudiant dans le cadre du décret ne vise pas à reconnaître le statut d'étudiant salarié. Le décret indique clairement que ce sont les compétences attendues dans le cadre d'un parcours universitaire qui sont valorisées. Le statut d'étudiant salarié ne sera pas traité dans ce cadre. On vous présentera le texte final en février 2018.

Maxime GABORIT

Il me semble qu'il y a aussi un choix politique dans le fait de reconnaître ou non le statut d'étudiant salarié. Le décret est une bonne manière de se saisir de cette question. L'esprit derrière ce décret est tellement flou que ce qu'on y mettra sera une question de choix politique.

Alexandre MARIANI

Un point de vigilance sur les doubles diplômes. Pour rappel, les étudiants en double diplôme effectuent deux années à Sciences Po et deux années dans une université partenaire, il faudra réfléchir à une modalité pour la validation prévue pour la troisième année.

Astrid TENIERE

Ce sera la même chose.

Alexandre MARIANI

Il faudra y penser parce qu'ils n'auront pas de validation pour la troisième année.

Bénédicte DURAND

Pour Sciences Po, ce sera le cas. Les étudiants du double diplôme auront un rendez-vous avec Sciences Po à la fin de leur troisième année. C'est le rendez-vous de l'écrit. Comme pour tous les autres étudiants, un enseignant-référent les accompagnera. Il sera leur lien avec Sciences Po et il les accompagnera dans l'écriture de cet écrit final du Bachelor qui sera leur point de rendez-vous de fin de troisième année.

Comme pour tous les autres, cela se passera à distance. Ils seront d'une certaine façon dans une situation équivalente de leurs camarades de cursus unique. Cela nous permettra de rester en lien avec eux jusqu'à la fin de leur troisième année.

c) Vote

Maxime GABORIT

Je vous remercie. On va pouvoir passer au vote sur cette charte du parcours civique.

Nombre de votants : 12

Résultat du vote : 12 voix pour.

La charte du parcours civique est adoptée à l'unanimité.

V. **ADOPTION DU FINANCEMENT DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 20 NOVEMBRE 2017**

Maxime GABORIT

Nous passons très rapidement à l'adoption du financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 20 novembre 2017. Je passe la parole à Monsieur ROESSNER ou Monsieur THUBERT.

a) Exposé

Andreas ROESSNER

Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas m'attarder sur le document qui vous a été remis sur table. Nous avons traité huit dossiers. Sur ces huit dossiers, trois demandes proviennent des régions, deux de Menton et une de Dijon. Nous saluons cette évolution. De plus en plus de dossiers ne concernent pas que le campus parisien, mais aussi les campus en région. Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition.

b) Questions et observations

Louis CHARLET

Vous voudrez bien nous excuser, mais l'UNI va s'attarder sur les projets que vous nous soumettez. Nous constatons que cette année 4 000 € sont affectés à la Queer Week. Nous considérons ce financement comme inacceptable à plusieurs titres.

À titre principal, nous rappelons ici, je le cite, « L'appel à porno » lancé par la Queer Week sur Facebook. Toujours en quête de plus de sensationnalisme et d'outrance, cette association qui s'était déjà illustrée par l'organisation d'événements malvenus ces dernières années (invitation de prostituées dans les locaux de l'école) atteint à présent des sommets.

Si la moralité d'une démarche consistant à projeter des vidéos amateurs à caractère pornographique mettant en scène des étudiants de Sciences Po afin d'en faire profiter leurs amis et potentiels futurs collègues peut être interrogée ; ce n'est pas précisément sur ce point que le bât blesse le plus. Il serait bon que la Queer Week prenne conscience que l'enregistrement de séquences pornographiques mettant en scène des mineurs constitue une infraction pénale, article 227 alinéa 23 du Code pénal.

Or, une part non négligeable des étudiants de première année est âgée de moins de dix-huit ans. Rien dans la communication de la Queer Week ne la dissuade de participer. Dans l'hypothèse où certains mineurs prendraient part au projet, l'association visée serait passible de 75 000 € d'amende et son responsable de cinq ans d'emprisonnement.

Quand bien même l'IEP ne serait pas directement inquiété, il semble inutile de digresser plus longtemps sur les conséquences réputationnelles d'une telle charge. Cette institution devrait-elle soutenir un projet faisant la promotion de la pornographie qui fait de la femme un objet d'humiliation ? Les engagements de Sciences Po en matière de politique d'égalité femmes hommes ne sont-ils pas en totale contradiction avec l'approbation de ce financement de la Queer Week ?

À titre second, nous invitons les membres de ce Conseil à consulter en ligne le programme de la Queer Week de l'année dernière, et à prendre le temps de réaliser à quel point une telle publicité peut abimer l'image de Sciences Po comme institution prestigieuse d'enseignement supérieur.

Ainsi, la journée du jeudi 16 mars 2017 a été organisée sur le thème KINK avec des événements tels que : atelier Shibari - trou tentacule : la tentation du double sexe dans l'industrie masturbatoire au Japon. Atelier de sadomasochisme pour débutants(es), ou encore initiation au dog training, thématique qui se répète en réalité année après année si on compare les programmes.

Nous invitons chacun à se reporter au descriptif de ces événements pour plus ample information.

Quant à l'UNI, nous considérons l'atteinte à l'image de l'école comme étant manifeste. L'UNI a pris pour position dans un communiqué de demander la suppression cette année de l'événement Queer Week. Aujourd'hui, la direction de la vie étudiante nous demande de voter une subvention à cette association pour l'organisation de son édition 2018. Nous voterons contre l'adoption des financements et appelons

tous les membres du Conseil à faire de même. Nous ne votons pas contre pour des raisons idéologiques, mais bien parce qu'il est impensable que l'école finance une association qui ternit ainsi l'image de Sciences Po. Ce point ne nous semble pas discutable au regard des faits en question.

Il est précisé à l'article 28-3 relatif au financement des projets étudiants du règlement de la vie étudiante que les projets partisans ou culturels ne sont pas éligibles. Par ailleurs, le Conseil de la vie étudiante et de la formation sur proposition de la commission de la vie étudiante peut définir annuellement des critères supplémentaires d'éligibilité et de priorité pour le financement des projets étudiants. Le caractère partisan de l'événement en cause ne peut être mis en doute en cela qu'il s'est revendiqué également par ailleurs comme étant positionné politiquement, anticapitaliste et contre beaucoup de choses, je vous renvoie au programme de l'année dernière.

La Queer Week n'est pas réglementairement éligible au financement accordé par Sciences Po. La direction de la vie étudiante devrait être plus attentive à l'avenir aux contenus qui lui sont soumis. En outre, il serait appréciable qu'un autre critère soit ajouté à l'avenir pour la sélection des projets. Ces derniers ne pourraient être subventionnés à condition de ne pas porter atteinte à la réputation de l'école. En votant contre le financement, l'UNI adresse donc un message fort. L'UNI signale d'abord son souhait que les critères d'éligibilité soient étendus.

L'UNI refuse que l'image de Sciences Po soit écornée par un projet qui par ailleurs est réglementairement inéligible.

L'UNI demande dans le cas où le financement de l'association serait rejeté pour ces motifs à ce qu'une liste modifiée soit modifiée au cours d'une séance extraordinaire ultérieure afin que les autres associations ne soient pas impactées. Les 4 000 € non distribués pourront d'ailleurs être redistribués aux associations restantes pour les indemniser vis-à-vis du retard de financement qu'elles pourraient connaître.

Il est d'ailleurs incompréhensible que le financement des projets soit toujours voté en bloc. Je pense que c'est une atteinte à la souveraineté de ce Conseil. À l'avenir, il faudra penser à voter projet par projet.

Je vous appelle tous à voter contre le financement des projets étudiants qui sont soumis par la commission de la vie étudiante.

Clément DELORAS

Je voudrais juste répondre rapidement non pas sur le fond, mais sur deux points des observations de Monsieur CHARLET. Sur un point réglementaire, le Conseil de la vie étudiante et de la formation délègue à la commission de la vie étudiante la compétence d'examiner les dossiers. Il n'y a donc aucune violation dans la mesure où c'est la commission de la vie étudiante qui fait un examen dossier par dossier. Je pense que les membres de la CVE ici présents ne me contrediront pas, nous faisons un examen extrêmement attentif de chaque dossier à titre individuel et nous votons dossier par dossier.

Deuxième observation : sur votre analyse du non-respect réglementaire, si le dossier est passé par la DVE, puis par la CVE et arrive en CVEF, c'est que les acteurs ont considéré à chaque étape que tous les éléments du dossier respectent bien le règlement.

Je ne pense pas faire preuve de souplesse dans l'application du règlement de la vie étudiante de manière générale. Je ne pense pas être non plus le plus souple sur l'application des règles existant à Sciences Po. Sur ce dossier, nous avons été particulièrement vigilant. Je ne peux donc pas rejoindre votre argumentation et je m'inscris en faux sur ce que vous venez d'annoncer sur le respect réglementaire.

Pour le reste, je vous laisse responsable des prises de position que vous avez faites.

Andreas ROESSNER

J'apporterais juste quelques éléments de contexte pour éclairer le Conseil. Premièrement, la Queer Week est une manifestation qui existe depuis longue date à l'intérieur de Sciences Po. Mais il s'agit d'un dispositif qui au fil des années s'est beaucoup externalisé. Un certain nombre d'étudiants de Sciences Po reste parties prenantes dans ce dispositif, mais la majorité des événements qui ont lieu dans le cadre de cette semaine se tient à l'extérieur de Sciences Po. La partie programmatique à laquelle vous faites référence avec un appel à des vidéos amateurs a en effet été conçue pour être tenue à l'extérieur de nos murs. Cependant, nous avons engagé un dialogue avec les organisateurs pour comprendre le fond de la démarche et pour nous assurer que cette projection n'ait pas lieu à Sciences Po. En effet, nous n'avons pas souhaité soutenir cet aspect en particulier de la programmation dans son ensemble. Les organisateurs ont été très sensibles à nos mises en garde, notamment des mises en garde à caractère légal. Nous leur

avons rappelé que le corps étudiant de Sciences Po comportait un certain nombre de mineurs qu'il convenait de ne pas exposer à ce genre d'événement. Les organisateurs ont par la suite accepté de retirer ce point de la programmation.

Quant au caractère partisan de cette association, je pense que vous tirez le trait un peu loin. Je ne pense pas qu'on puisse qualifier la Queer Week comme étant un dispositif partisan qui de ce fait n'entrerait pas dans le règlement de la vie étudiante.

Sébastien THUBERT

La Queer Week existe depuis 2009 et elle n'a pas changé sa ligne de programmation. Depuis 2009, on est sur un espace de réflexion sur le genre et la sexualité. On peut essayer de leur demander d'avoir un espace de réflexion sur le genre et la sexualité sans parler de genre ni de sexualité, ce qui est impossible. C'est un espace maintenant largement reconnu à l'extérieur. Il reçoit un écho très favorable, pas forcément dans une sphère très généraliste, mais c'est un festival de pointe. Notre zone de vigilance, comme vient de le rappeler Monsieur ROESSNER, est effectivement au sein de Sciences Po de rester dans le cadre prévu et dans les règles que nous nous sommes fixées collectivement. Je vous rappelle qu'à l'intérieur de Sciences Po, il n'y a strictement que des conférences sur des sujets à vocation plutôt de recherche et de débat. À ce titre, ils sont un acteur de la politique de lutte contre les discriminations que Sciences Po tente de défendre. C'est en ce sens que les membres de la commission de la vie étudiante ont décidé cette année d'attribuer à nouveau 4 000 €.

c) Vote

Maxime GABORIT

Je vous remercie pour l'ensemble de ces précisions qu'à l'UNEF nous partageons entièrement. On va passer au vote sur la question de l'adoption pour l'ensemble des projets passés en commission de la vie étudiante.

Nombre de votants : 10.

Résultat du vote : 7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention.

Le projet de financement des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 20 novembre 2017 est adopté par le Conseil de la vie étudiante et de la formation.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Maxime GABORIT

On passe très rapidement aux questions diverses. Pour ma part, j'avais deux petites informations à vous annoncer sur le calendrier 2018 pour le campus 2020-2022. L'annonce du promoteur retenu aura lieu le 11 janvier. Les membres des instances seront conviés à cette annonce.

Un Conseil exceptionnel aura lieu en janvier, un Conseil commun entre le CVEF et le Conseil de l'Institut consacré à cette question du campus 2021.

Une dernière question en référence à une intervention du mois dernier sur l'IELTS en campus pour les étudiants qui auraient besoin de se déplacer et avoir ainsi des coûts supplémentaires pour passer cet examen et partir dans les universités de leur choix en troisième année.

Cornelia WOLL

Pour rappel, aujourd'hui, le British Council ne se rend plus à Poitiers pour permettre aux étudiants du campus de passer l'IELTS directement à Poitiers. Cette situation est identique dans un certain nombre de campus. Seuls deux campus aujourd'hui ont des IELTS organisés sur place. Certains campus n'ont pas cette possibilité. Poitiers en fait partie aujourd'hui. Je voulais vous confirmer qu'il est possible pour des étudiants boursiers qui ont des difficultés pour financer ces déplacements de faire appel à des aides d'urgence pour l'ensemble des campus et pas seulement à Poitiers.

Maxime GABORIT

Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autre question, on va pouvoir lever la séance avec un peu de retard.
Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne journée à toutes et à tous.

Maxime GABORIT lève la séance à 10 h 26.